



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda

- 2 mai** : concours de dictée - club des châtaigniers
- 3 mai** : préparation des interquartiers - comité des fêtes
- 6 mai** : don de tables - municipalité
- 6 mai** : atelier maquillage - espace jeunes Léo Lagrange
- 8 mai** : commémoration - UNC
- 12 mai** : portes-ouvertes de l'Ecole Mac Orlan
- 25 mai** : repas - club des châtaigniers



Etat civil

NAISSANCES

Sarah, Rose QUÉMÉNEUR, née le 22 mars
Isaïah RAKOTOVOAVY, né le 30 mars
Lucas PERROT, né le 11 avril
Julia POLLET, née le 14 avril

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h / 13h30-17h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h
Vendredi : 13h30-17h
Samedi : 6/05 et 20/05 - 9h-12h



Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

- ✓ **Déclarations Préalables déposées**
 - M. DESSANDIER, clôture
 - ADEKWATTS, panneaux photovoltaïques sur toiture
 - M. RIOUALEN, clôture, portail et portillon
 - M. PETTON, ravalement façade
- ✓ **Déclarations Préalables accordées**
 - M. LAMOUR, remplacement grillage
 - SCEA LE GALL, installation de 5 générateurs photovoltaïques
 - Mme SIMONNET, ouverture d'une baie vitrée
 - Mme GALOPIN, clôtures
 - M. DESSANDIER, clôture
 - ADEKWATTS, panneaux photovoltaïques sur toiture



Voirie

TRAVAUX

Suite à un arrêt du chantier de deux semaines début avril, les terrassements ont repris face à l'entrée de l'école afin de profiter des vacances scolaires. Les travaux vont maintenant se poursuivre par la mise en place des bordures de trottoirs.
Route de Trézéguer, une implantation provisoire des bordures est réalisée par un marquage de peinture au sol. Celle-ci permettra aux riverains concernés de donner leur avis par rapport à leur entrée et sortie de propriété. La route sera barrée par tronçons suivant la localisation des travaux. La circulation restera possible pour les riverains. Le chantier s'achèvera comme prévu pour les congés d'été.
Merci de votre compréhension.

- ✓ **Permis de construire déposés**
 - Mme POULIQUEN, construction d'un bâtiment de stockage de 200m²
 - M. SALAUN, abri de jardin



Vie municipale

PLAISIR A LA CANTINE

Cantines scolaires : les comportements alimentaires des enfants étudiés à la loupe

Lundi 17 avril, Lanrivouré accueillait les 16 cantines engagées dans le programme d'accompagnement « Plaisir à la cantine » qui participaient à la formation sur « les comportements alimentaires de l'enfant ». La formation était assurée par Nathalie RIGAL, maître de conférences et HDR (habilitation à diriger des recherches) en psychologie du développement, et Virginie PENCREC'H, formatrice-coordonnatrice du programme.

Ce sont 33 participants, qui ont pu approfondir leurs connaissances sur les comportements alimentaires de l'enfant. Sur Lanrivouré, ce dispositif est suivi par quatre agents de restauration, la secrétaire générale et l'adjointe en charge de la vie scolaire.

Ces participants « gravitent » tous autour de la cantine scolaire : équipe de cuisine, équipe de service, élus, parents d'élèves, corps enseignant ... et se forment depuis le début de l'année sur les missions de la cantine (nourricière, éducative, sociale, de santé publique).

Nathalie RIGAL a présenté la manière dont se construit le goût chez l'enfant, et dont se met en place le plaisir alimentaire.

Ensuite, des échanges sur les comportements alimentaires et les troubles associés (néophobie, ...) ont permis aux participants de mieux comprendre ces processus.

A l'issue de la formation, les participants sont repartis avec des outils adaptés, permettant de reconnaître les troubles alimentaires et d'agir de manière appropriée.

Les 2 prochaines formations de « Plaisir à la cantine » auront pour thème la sensorialité.



En quoi consiste le dispositif « Plaisir à la cantine » ?

Sur le territoire G4DEC (service d'économie circulaire et de réduction des déchets partagé entre les Pays Iroise, Abers, Lesneven Côte des Légendes et Landerneau-Daoulas), « Plaisir à la cantine » est un programme d'accompagnement de la restauration collective scolaire, dont l'objectif est de réenchanter le temps du repas. Le dispositif est financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en Bretagne. C'est ainsi que, cette année, le G4DEC (Finistère-Nord) a été retenu pour bénéficier de ce programme (avec Saint-Brieuc Armor Agglomération). Les deux seuls territoires de Bretagne à en bénéficier.

Les cantines vont approfondir pendant 1 an leurs connaissances sur l'équilibre alimentaire, l'éducation au goût, le comportement alimentaire chez le jeune enfant, le menu végétarien, l'alimentation durable, la communication, etc.

Elles vont en effet bénéficier de 10 formations animées par des expert.e.s : diététicien.ne-nutritionniste, sociologue, expert.e du comportement alimentaire, chef.fe cuisinier.ère. La lutte contre le gaspillage alimentaire, enjeu prioritaire du G4DEC, est abordée de manière transversale tout au long du programme.



Vie municipale

DON DE TABLES D'ECOLIERS



Le samedi 6 mai de 10h à 12h sur le parking à l'arrière de la mairie, la municipalité vous propose des tables d'écoliers individuelles et leurs chaises.
Contact : mairie - 02.98.84.24.75

MEUBLÉS DE TOURISME

La France compte aujourd'hui près d'un million d'hébergements de tourisme. Toute personne qui propose en location saisonnière un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes, doit en faire la déclaration préalable, avec accusé de réception auprès de la mairie du lieu d'habitation.

L'administré peut télécharger le cerfa suivant s'il s'agit d'un meublé de tourisme :

[cerfa_1400404_meubles.pdf](#) ([entreprises.gouv.fr](#))

L'administré peut télécharger le cerfa suivant s'il s'agit d'une chambre d'hôte :

[cerfa_13566.pdf](#) ([vos-demarches.com](#)).

Le saviez-vous?

Pourquoi n'est-il pas possible de renouveler sa pièce d'identité à Lanrivouré ?

Avant 2016, toutes les mairies pouvaient réceptionner les demandes de titres d'identité au moyen d'un formulaire papier, demandes qui étaient ensuite traitées par la Préfecture du Finistère. Depuis 2016, l'Etat a dématérialisé cette procédure pour la sécuriser et éviter les pertes de dossiers, tout en luttant contre la fraude documentaire et les usurpations d'identité grâce au recueil des empreintes digitales. Ainsi, l'enregistrement des dossiers ne peut désormais se faire que sur une station biométrique raccordée aux services préfectoraux, pouvant scanner et transmettre de façon dématérialisée les documents et empreintes. L'Etat a doté seulement certaines mairies du matériel nécessaire, en veillant à ce que le maillage territorial soit équilibré. **Dans les environs, ce sont les mairies de Saint Renan, Plouarzel et Ploudalmézeau qui ont été désignées par cette obligation.**

IMPÔT SUR LE REVENU

Le calendrier de la déclaration en 2023

Comme chaque année, le mois d'avril marque le début de la campagne de déclaration des revenus, lors de laquelle tous les contribuables doivent remplir leur déclaration. Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le jeudi 13 avril 2023 et jusqu'aux dates limites établies par département et par zone. Pour déclarer vos revenus, il vous suffira de vous rendre dans votre espace « particulier » sur [impots.gouv.fr](#), **la date limite de déclaration en ligne est fixée dans le Finistère au jeudi 1er juin à 23h59 et au 22 mai pour les déclarations papier.**

Accueils uniquement sur rendez-vous, contacter les points d'accueil au moins deux jours avant :

France Services Plouarzel : permanence le 15 mai de 14h à 17h. Tel : 02.98.36.27.31

Mairie de Saint Renan : permanence les 4 mai, 1er juin et 15 juin de 9h à 12h.

Tel : 02.98.84.20.08

Mairie de Ploudalmézeau : permanence les 15 mai, 5 juin et 19 juin de 9h à 12h.

Tel : 02.98.48.10.48

www.data.economie.gouv.fr/pages/annuaire-des-services-dgfp

Trouver un point d'accueil de proximité



ENEDIS

ENEDIS va procéder à des travaux le **lundi 22 mai entre 13h30 et 15h30**, entraînant des coupures de courant aux lieux suivants : lieu-dit Berties, lieu-dit Kergoulouarn, lieu-dit Neven.

Portes-Ouvertes et nouvelles inscriptions

L'école ouvrira ses portes le **vendredi 12 mai** de 14h30 à 17h30.

Ce sera l'occasion pour les futurs élèves de découvrir l'école et de déposer les dossiers d'inscription.

La fiche de renseignements et les pièces à fournir sont accessibles sur le site de la mairie.



CM1 ET CM2

Visite du fort Montbarrey

Vendredi 7 avril 2023, les élèves de CM1-CM2 de l'école de Lanrivoaré, ont été accueillis au fort Montbarrey par Catherine Ferré-Jardinier, présidente de l'association du musée. Ils ont pu ainsi préparer les cérémonies de commémoration du 8 mai et apprendre les éléments importants qui ont ponctué la seconde guerre mondiale. Un exposé sur le débarquement a été fait en classe par des élèves passionnés par cette période. La visite du mémorial permet de se rendre compte de la violence des quatre jours de combats qu'il a fallu pour prendre le fort occupé par les Nazis. Le guide du fort, M Pitollat, lui aussi passionné, a aiguillé le groupe pendant plus d'une heure, dans les différentes salles du mémorial, en captivant l'auditoire par de nombreuses anecdotes. Des explications qui ont permis de mesurer l'importance des destructions subies par la ville de Brest pendant le conflit.

Place à la géométrie

Les élèves de CE2 ont réalisé des formes géométriques sur la cour avec les instruments de géométrie, taille XXL et des craies.

Au final, ils ont obtenu de magnifiques fusées. Ils ont pu réaliser le décor en dessinant des étoiles et des planètes.

Cette activité de géométrie sur la cour a ravi les élèves.

MS, GS, CE2 ET CM1

A pas de loups...

Les élèves de MS-GS de Mme Munos et les CE2-CM1 de Mme Roigné sont partis ce mardi 11 avril à la découverte du loup.

Le matin, direction le musée du loup au Cloître St Thégonnec. Au programme, visite guidée, découverte de loups naturalisés ou empaillés, visionnage de vidéos sur ce thème.

L'après-midi, en route pour le parc du Menez Meur à Hanvec pour une visite guidée dans le parc. Pour leur plus grande joie, les élèves ont pu observer les 4 loups présents et qui étaient loin d'être farouches.

De très beaux souvenirs et de belles connaissances acquises sur cet animal qui fascine petits et grands.



En entrant dans le wagon exposé dans une des alvéoles du fort, les élèves ont pris conscience de la cruauté de la déportation.

La visite s'est terminée devant le char lance-flammes « Churchill Crocodile ». C'est un char de ce type qui a permis de libérer le fort Montbarrey, le 16 septembre 1944.

Enfance Jeunesse

ESPACE JEUNES LEO LAGRANGE

✓ Les jeunes débarquent à Rennes !!

Durant l'année, les jeunes de Lanrivoaré ont participé à plusieurs actions d'autofinancement notamment au « bal des sorcières » et « la rue est à nous » sur Milizac Guipronvel en proposant des stands de restauration mais aussi des stands de maquillages.



Grâce à ces stands, les jeunes ont pu récolter une somme d'argent et nous avons pu organiser un petit weekend à Rennes.

Au programme, visite de la ville et de la cathédrale Saint Pierre et autres distractions.

Chaque année, les jeunes vont participer à des actions, cela permet de valoriser l'implication des jeunes sur les évènements de leur commune.

ESPACES Jeunes

leo lagrange FEDERATION

MILIZAC GUIPRONVEL

Lanrivoaré

ATELIER FORMATION MAQUILLAGE ARTISTIQUE
SAMEDI 6 MAI ET SAMEDI 3 JUIN

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES
Viens t'initier auprès d'une maquilleuse professionnelle
Elle met de la couleur sur toutes les peaux et souffle de la paillette à tous vents

GRATUIT

✓ Reprise des ateliers maquillage

Nous remettons en place des après-midis de formation gratuite pour initier les jeunes à la formation de maquillage artistique.

Rendez-vous les samedis 6 mai et 3 juin.

Inscription auprès des animateurs à l'espace jeunes.



Maison de l'Enfance

Tel : 02.98.07.20.32

...

E-mail :

[milizac.guipronvel.jeunesse](mailto:milizac.guipronvel.jeunesse@leolagrange.org)

@leolagrange.org

...

Rue du Ponant

29290 Milizac-Guipronvel

Enfance Jeunesse

LES DANGERS D'INTERNET

Comment accompagner et protéger votre enfant face à internet

Encadrer l'usage

Il faut adapter le temps passé en ligne à chaque âge afin de consacrer du temps à d'autres activités. Il est nécessaire de **fixer avec votre enfant des règles** sur le temps maximal consacré chaque jour et privilégier des plateformes adaptées aux enfants, **pour vous aider il existe des annuaires dédiés : sites-pour-enfants.com.**

Dès le plus jeune âge

Echanger régulièrement avec votre enfant sur ses activités en ligne est le meilleur moyen pour qu'il ait le réflexe de vous alerter s'il rencontre un problème avec un contenu qu'il visionne ou qu'il publie. **Mettre des mots sur des émotions** et échanger sur les contenus qui peuvent l'interpeller. **Le contrôle parental** est un moyen facile de vous assurer que votre enfant n'accédera pas à des contenus inadaptes.

Lorsque votre enfant grandit

Il est nécessaire de lui faire prendre conscience que ce qu'il partage ou publie ne lui appartient plus et devient accessible à tout le monde.

Qu'est ce que le cyberharcèlement ?

On parle de cyberharcèlement lorsqu'une ou plusieurs personnes utilise(ent) les moyens de communication numériques pour porter atteinte à l'intégrité morale d'une personne, qui ne peut pas facilement se défendre seule, de manière délibérée et répétée dans le temps.

Que dit la loi ?



Le cyberharcèlement est un délit et est puni par la loi. Les peines encourues varient selon l'âge de l'auteur et de la victime. Dans tous les cas, ce sont les parents des auteurs mineurs, quel que soit leur âge, qui seront responsables civilement. Ils devront indemniser les parents de la victime.

Renseignements : <https://www.service-public.fr>



**Pour toutes questions :
Maison de Confiance et de
Protection des Familles :
02.98.30.40.96**

**Brigade numérique :
www.contacterlagendarmerie.fr
En cas d'urgence : 17
Enfance en Danger/
Maltraitance : 119**



Vie Associative

CLUB DES CHATAIGNIERS

- ▶ **Mardi 2 mai** : Lampaul-Ploudalmézeau – Interclub de Pétanque à la mêlée. Inscriptions à partir de 13h30.
- ▶ **Mardi 2 mai** : concours de dictée du Secteur Penn ar Bed à Lanrivoaré - salle Ti An Oll – début à 14h (impératif). Inscription obligatoire auprès de Yvette Boisserand - Tél. 06.86.41.80.72, avant le 28 avril.
- ▶ **Mercredi 10 mai** : Plouguin – Interclub à la mêlée de Belote et de Dominos. Inscriptions à partir de 13h30.
- ▶ **Jeudi 11 mai** : concours de pétanque (en triplette) du Secteur Penn Ar Bed à Gouesnou – salle du Crann, 14 rue du Stade. Inscription obligatoire avant le 4 mai auprès de Yvette Boisserand – Tél. 06.86.41.80.72.
- ▶ **Mardi 23 mai** : Marche du Secteur Penn ar Bed à Ploumoguer. Deux circuits sont proposés : 4 et 8 kms. Rassemblement salle Océane. Inscription obligatoire auprès de Yvette Boisserand – Tél. 06.86.41.80.72 avant le 15 mai. Participation de 3€ pour le goûter plus un DON de 5€ en faveur de INNOVEO Fonds de dotation du CHU de Brest (soutenir et financer toute action de recherche, etc...)
- ▶ **Jeudi 25 mai** : le club organise son repas de printemps – salle Ti An Oll à partir de 12h. Prix du repas 25€. Inscription obligatoire avant le 17 mai auprès de Yvette Boisserand – Tél. 06.86.41.80.72.
- ▶ **Mardi 30 mai** : Guipronvel - Interclub à la mêlée de dominos et de pétanque - salle Toul An Dour – inscriptions à partir de 13h30.

COMITE DES FETES

Bientôt les interquartiers, avis aux personnes motivées

Pour les interquartiers du 11 juin, le comité des fêtes de Lanrivoaré invite toutes les personnes souhaitant participer ou s'impliquer pour son quartier à une réunion de préparation.

Rendez-vous à salle Ti Kreiz, **le mercredi 3 mai à 20h.**

Les limites des quartiers sont définis sur un plan

(disponible sur le site internet de la mairie / actualités).

Pour la préparation d'un jeu, le comité des fêtes recherche des vieilles paires de chaussures : trop petites, percées, usées, que vous ne mettez plus, etc !!!

contact : les co-présidents

stephane.pagesse@gmail.com ou

romainquemeneur@gmail.com.

UNC

Célébration de la Victoire du 8 mai 1945

La célébration de la Victoire aura lieu le lundi 8 mai à 11h. Le rassemblement se fera à la mairie de Lanrivoaré à 10h45. Après l'allocution de Madame le Maire ou d'un élu, un dépôt de gerbe sera effectué devant le monument aux morts, suivi d'une minute de silence. Les élèves de l'Ecole Pierre Mac Orlan participeront cette année à cette cérémonie.

A l'issue de cette célébration, le verre de l'amitié sera servi salle André Malraux. Venez nombreux.



BIBLIOTHEQUE

Votez pour votre BD préférée !

Pour participer au prix "Du vent dans les BD", votez avant le 31 mai ! Une urne est à votre disposition dans la bibliothèque. Trois sélections de 4 titres (adultes, ados, enfants) vous sont proposées. **Un tirage au sort récompensera un lecteur participant par catégorie.**

Horaires d'ouverture :

mardi 16h30 - 18h

mercredi - dimanche 10h30-12h

vendredi 17h30-19h

Centre Communal d'Action Sociale

AIDES FACULTATIVES

Présentation des aides facultatives



Le CCAS peut, sous conditions, attribuer aux administrés des aides sociales facultatives en complément des aides sociales légales. Elles n'ont pas de caractère obligatoire, elles relèvent d'une politique volontariste de la commune et de la libre initiative du CCAS.



Afin de vous les faire connaître, nous vous les présenterons dans les prochains bulletins municipaux. Pour toute information complémentaire, le CCAS reste à votre écoute au 02.98.84.24.75 ou par mail à info@lanrivoare.fr.

L'aide aux accueils périscolaires d'Accueil et Loisirs

Objectif de l'aide	Favoriser les activités d'accueil et d'animations périscolaires en apportant une contribution financière aux enfants de la commune fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de SAINT-RENAN
Public	Enfants domiciliés à Lanrivoaré, y compris en famille d'accueil
Forme de l'aide	Compétence communale
Durée de validité	Aide pour l'année scolaire en cours.
Montant	Participation financière communale versée à l'ALSH de St-Renan pour les administrés de Lanrivoaré.

Conseil Départemental

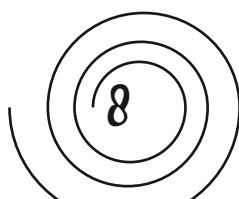
PERMANENCE

Marie-Christine LAINEZ et Gilles MOUNIER, conseillers départementaux du canton, assureront une permanence à Milizac-Guipronvel (salle du Conseil – Guipronvel), le vendredi 12 mai prochain, de 10h30 à 12h.
Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 02.98.76.23.86.

PORTES OUVERTES

Vous êtes en recherche d'emploi, étudiant, jeune diplômé, en reconversion professionnelle ou en parcours d'insertion ? Venez rencontrer les professionnels du médico-social le **11 mai** dans plus de 100 établissements finistériens. Cette journée s'inscrit dans le cadre du plan d'action départemental en faveur de l'attractivité du secteur médico-social.

Renseignements : 02.98.76.20.20





Qu'est ce qu'une espèce invasive ?

C'est une espèce exotique généralement importée pour une valeur ornementale ou un intérêt économique qui, par sa prolifération, transforme ou dégrade des milieux naturels de manière plus ou moins irréversible



Ail à tige triquètre



Sénéçon en arbre



Griffe de sorcière



Herbe de la pampa



Renouée du Japon

Problèmes posés par les espèces invasives ?

Diminution de la biodiversité et modification des écosystèmes et paysages : ces plantes peuvent concurrencer les espèces locales voire entraîner une modification importante des écosystèmes pouvant se traduire par la disparition partielle ou totale des espèces indigènes.

Comment les identifier ?

Pour apprendre à identifier les plantes qui transforment et dégradent les milieux naturels de façon parfois irréversible, consultez les fiches pratiques sur www.pays-iroise.bzh/environnement-eau-dechets Ces fiches sont également disponibles en mairie, sur demande.

J'ai des plantes invasives dans mon jardin, que dois-je faire ?

Utilisez les déchèteries pour vos déchets de plantes invasives, des bacs spécifiques sont mis à votre disposition (Renseignements auprès de l'agent d'accueil).

OPERATION ICI LA MER

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon a engagé des démarches de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bas-Léon.

A ce titre, nous lançons (au printemps 2023) une opération « ICI COMMENCE LA MER » qui a pour objectif de responsabiliser les citoyens sur leurs comportements pouvant impacter directement l'environnement et la qualité des eaux, littorales notamment.

En effet, les déchets jetés dans l'espace public se retrouvent rapidement en mer via les avaloirs d'eaux



pluviales, contaminant ainsi les écosystèmes. Des messages « Ici commence la mer » tagués au sol à la peinture (écologique) près des avaloirs et bouches d'égout vont venir rappeler les bons gestes et responsabiliser la population.

La commune de Lanrivoaré participe à cette opération et invite les habitants à être sensibles à l'impact environnemental.

Informations Communautaires

MAI A VELO

Le Pays d'Iroise est inscrit à la 3e édition du challenge national Mai à vélo ! L'objectif ? Parcourir collectivement le plus de kilomètres à vélo ! Grâce à vous, l'édition 2022 a été un franc succès avec 122 participants et 9 066 km parcourus pour notre communauté iroisienne !! Comment participer ? Rejoignez notre communauté ici geovelo.fr, puis enregistrez vos trajets à vélo avec l'application Geovelo. Des questions ? mail à support@geovelo.fr

FETE DU VELO

14/05, Village « vélo » avec stands (santé, sport, mobilité, mobilité inclusive... etc.). Ce temps fort se déroulera dans le cadre de « Mai à vélo », événement national. Il sera rythmé par des animations tout au long de la journée : vélo smoothie, parcours ludique, sorties découvertes, spectacle « le Vélo de course », et d'autres surprises ! Rendez-vous sur le parking de l'Arcadie : n'oubliez pas votre monture ! Programme complet, horaires sur www.pays-iroise.bzh

NAUTISME

Locations : les week-ends de mai. Cours particuliers : les jeudis, vendredis et samedis après-midi du 24/04 au 01/07. Réservation obligatoire au 02.98.48.35.10 ou par mail location.plougonvelin@ccpi.bzh.

Inscription ouverte pour les stages d'été : npi@ccpi.bzh

COLLECTE DE RECYCLERIE

Déposez vos objets pour leur offrir une seconde vie ! Collecte derrière la salle omnisport à Landunvez le 5 (par Iroise Tri-but) et sur le parking de Ti Lanvenec à Locmaria-Plouzané le 6 (par Un peu d'R). Collectes en déchèterie : Iroise Tri-but le 17 à Plourin, le 26 à Milizac-Guipronvel. Les recycleries se déplacent aussi à domicile. Un peu d'R (07.82.42.84.42), Iroise Tri-but (06.83.21.86.03).

STAGE MUSIQUE VERTE

13/05 de 10h à 15h30, L'Amphi, Saint Renan. Programme : fabriquer plusieurs instruments, comprendre différents modes de production du son et réaliser une création collective. Tarif individuel : 20 € enfant ; 25 € adultes ; Famille : 15€ par personne pour un enfant + un adulte

GLISS'N'ZIK

14/05 – 10h30 à 17h, baptêmes nautiques gratuits : aviron, pirogue, kayak, catamaran, marche aquatique et stand up paddle. Concerts gratuits. Restauration le midi et buvette sur place. Stand SNSM et visite de la « Portsallaise ». Renseignements au 02.98.32.37.80 ou npi@ccpi.bzh.

Parution le jeudi 25 mai 2023

Articles à déposer avant le 15 mai par mail à info@lanrivoare.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2023
Extrait du procès-verbal**

**DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER
(D.I.A.)**

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
AI 0050	1 512 m ²	Z.I. de Kerdrioual	non-préemption
AC 0017 à 0024	613 m ²	24 route de Brest	non-préemption
AA 0079	218 m ²	2 Place de l'Eglise	non-préemption

CONVENTIONS / CONTRATS

Convention d'objectifs et de moyens relative à l'animation jeunesse Léo Lagrange

Avenant n° 1 - 2023

Contrat de prestation de service ADMR, du 03/01/23 au 07/07/23, pour l'accompagnement périscolaire d'un enfant

Contrat Rail Emploi Services 2023, pour la mise à disposition d'un d'ouvrier polyvalent (remplacements)

Convention Mégalis sur le parcours « cyber sensibilisation » à la cybersécurité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2022

Chaque année, avant l'examen du budget, de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus. Cet état ne fait pas l'objet d'un vote. Le conseil municipal a pris acte de la présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus au titre de l'année 2022.

TAUX D'IMPOSITION 2023

L'assemblée délibérante fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de Finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commission finances s'est réunie le 21 mars et a proposé de ne pas augmenter les taux en raison de valeurs locatives cadastrales en hausse de 7,10 % (variation avec l'inflation).

TAXES	2022	2023
Taxe d'habitation	16,79 %	16,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,17 %	40,17 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,90 %	45,90 %

Le conseil municipal s'est prononcé, à l'unanimité sur le maintien des taux.

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES LILAS»

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, informe l'assemblée délibérante que préalablement à la présentation du compte administratif clôturant l'exercice de l'année 2022 du budget annexe du lotissement « Les Lilas », il y a lieu d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Les Lilas » dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES LILAS »

Le compte administratif est le document financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Conformément à la délibération n° 2022.2.MARS22-20 du 22 mars 2022, le budget annexe du lotissement « Les Lilas » sera clôturé à l'issue de l'exercice 2022. Les principaux chiffres des comptes administratifs sont les suivants :

	Les Lilas - Compte Administratif 2022			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		209 897,27 €	178 640,88 €	
Opérations de l'exercice	209 897,45 €	0,18 €	0,00 €	178 640,88 €
Totaux	209 897,45 €	209 897,45 €	178 640,88 €	178 640,88 €
Résultat de clôture	0,00 €		0,00 €	
Restes à réaliser			0,00 €	
Résultat de section	0,00 €		0,00 €	
Résultat		0,00 €		

Le Compte Administratif annexe du lotissement « Les Lilas » présente un résultat égal à 0 €.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUENES, les résultats de l'exercice 2022 qui ressortent du tableau présenté ; le budget sera ainsi clôturé conformément à la délibération n° 2022.2.MARS22-20 du 22 mars 2022.

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE TOULQUER »

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, informe l'assemblée délibérante que préalablement à la présentation du compte administratif clôturant l'exercice de l'année 2022 du budget annexe du lotissement « Le Toulquer », il y a lieu d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Le Toulquer » dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LE TOULQUER »

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances précise que le compte administratif est le document financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Conformément à la délibération n° 2022.2.MARS22-24 du 22 mars 2022, le budget annexe du lotissement « Les Lilas » sera clôturé à l'issue de l'exercice 2022. Les principaux chiffres des comptes administratifs sont les suivants :

	Le Toulquer - Compte Administratif 2022			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		155 177,85 €	156 797,79 €	
Opérations de l'exercice	156 797,79 €	1 619,94 €	0,00 €	156 797,79 €
Totaux	156 797,79 €	156 797,79 €	156 797,79 €	156 797,79 €
Résultat de clôture	0,00 €			0,00 €
Restes à réaliser			0,00 €	
Résultat de section	0,00 €			0,00 €
Résultat		0,00 €		

Le compte administratif annexe du lotissement « Le Toulquer » présente un résultat de 0 €. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUENES, les résultats de l'exercice 2022 qui ressortent du tableau présenté ; le budget sera ainsi clôturé conformément à la délibération n° 2022.2.MARS22-24 du 22 mars 2022.

COMPTE DE GESTION 2022 – COMMUNE

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances informe l'assemblée délibérante que préalablement à la présentation du compte administratif clôturant l'exercice de l'année 2022 du budget principal, il y a lieu d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Receveur Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Madame BOENNEC-KEREBEL, adjointe au maire en charge des finances, précise que le compte administratif est le document financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Les principaux chiffres des comptes administratifs sont les suivants :

	Commune - Compte Administratif 2022			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	654 036,51 €
Opérations de l'exercice	893 994,33 €	1 287 717,88 €	444 357,63 €	380 098,92 €
Totaux	893 994,33 €	1 287 717,88 €	444 357,63 €	1 034 135,43 €
Résultat de clôture		393 723,55 €		589 777,80 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de section		393 723,55 €		589 777,80 €
Résultat	983 501,35 €			

La commune dégage un excédent de fonctionnement de 393 723.55 € et un excédent d'investissement de 589 777.80 €.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUENES, les résultats de l'exercice 2022 qui ressortent du tableau présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – COMMUNE

Proposition au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget communal 2023 de la façon suivante :

- Report de l'excédent d'investissement au compte « 001 » - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 589 777,80 €
- Excédent de fonctionnement au compte « 1068 » Excédents de fonctionnement capitalisés 393 723.55€. Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, d'affecter sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement la somme de 589 777,80 € et d'affecter sous l'imputation « 1068 » aux recettes de la section d'investissement la somme de 393 723.55 €.

BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE

le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 dont les sections s'équilibrent comme suit :

- Fonctionnement : dépenses et recettes : 1 235 540,00 €,
- Investissement : dépenses et recettes : 1 890 330,68 €
- Total du budget : 3 125 870.68 €

et a précisé que le budget de l'exercice a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et que le vote est effectué par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 6 500 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 – POUR L'ANNEE 2023

Le Département, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants, souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Dans ce cadre, une fiche projet a été établie pour des travaux :

- de rénovation énergétique dans ses bâtiments :
 - o Ecole Mac Orlan : remplacement des installations lumineuses par du LED et de la détection de présence, remplacement de radiateurs et de la VMC.

- de rénovation de l'éclairage public :
 - o remplacement des mâts d'éclairage public du quartier des Lacs.

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, de solliciter le département pour l'attribution d'une subvention d'aide aux projets communaux réalisés en 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'Ecole Mac Orlan, la rénovation de l'éclairage public.

APPEL A PROJETS POUR LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'exercice 2023, au profit des communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence voirie. Le conseil départemental lance un appel à projets relatif à des travaux de voirie pour :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées,...) ;
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité

réduite (cheminements piétons, mie en accessibilité de l'espace public,...) ;

- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...);

- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun). Un projet est présenté pour une réalisation au cours de l'année 2023, pour des travaux de voirie :

- réfection de trottoirs route d'Argenton, en agglomération ;

- aménagements rue de Kérivoaré : réfection de la bande de roulement avec rétrécissements aux extrémités, pour sécuriser les usagers, en agglomération ;

- création d'un bateau route de Brest, en agglomération ;

- modification de trottoir rue du Stade, en agglomération ;

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, d'approuver le projet.

CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ET DE SERVICES ASSOCIES GEOPAYSDEBREST ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE ET LA COMMUNE DE LANRIVOARE

Les collectivités du Pays de Brest sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire. Cette démarche a permis la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, les voies, les adresses, le plan de ville, les réseaux d'eau ou les documents d'urbanisme à l'échelle des 103 communes du Pays de Brest. Ces données sont aujourd'hui consultables sur GéoPaysdeBrest et, pour une grande partie, accessibles au grand public, contribuant ainsi à la démarche d'ouverture des données des collectivités du territoire.

C'est grâce à cet effort de mise en cohérence que le pôle métropolitain est dorénavant en capacité de proposer, par exemple, l'accès aux règles d'urbanisme pour les Communes et les administrés, ou d'actualiser la Base Adresse Nationale. Ce dispositif permet de répondre aux obligations réglementaires et de faciliter la réutilisation des données par les opérateurs GPS notamment.

Les conventions de 2014 arrivent aujourd'hui à échéance. Elle serait conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, pour une durée maximale de six ans.

Elle ne fait l'objet d'aucune contrepartie financière spécifique. Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, l'approbation du modèle de convention d'échange de données géographiques et de services associés entre la commune et la communauté de communes du Pays d'Iroise.

REGULARISATION D'UNE CONVENTION ENEDIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE (LIGNE SOUTERRAINE) SUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION AC NUMEROS 20 – 48 – 49 ET HABILITANT LE MAIRE A SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE ET L'ATTESTATION D'ORIGINE DE PROPRIETE

En 2015, une convention de servitudes à titre gratuit a été signée entre ERDF et la commune, pour l'établissement de droits de servitudes consentis à ERDF, portant sur la mise en place d'une installation électrique (ligne souterraine).

Cette convention établie sous seing privé, n'a pas été enregistrée au service de la publicité foncière. Aujourd'hui, ENEDIS mandate une étude notariale pour régulariser juridiquement et administrativement ce dossier et notamment par la transmission de la délibération du conseil municipal faisant état de cette convention et habilitant le Maire à signer l'acte authentique, ainsi que l'attestation sur l'origine de propriété.

Or, en 2015, aucune délibération n'a été prise pour l'établissement de cette servitude.

Il convient de régulariser la situation pour permettre d'acter la servitude auprès du service de publicité foncière. Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la convention signée le 20 janvier 2015 entre ERDF et la commune ; autorise Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents et actes de gestion en découlant.

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION WV NUMEROS 106 -108 – 109 SIS LIEU-DIT PENHOAT A MILIZAC-GUIPRONVEL, POUR LA REALISATION DE LA LIAISON CYCLABLE SAINT RENAN/LANRIVOARE

La commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section WV numéro 106 – 108 - 109, d'une contenance de 15 a 26 ca, situées lieu-dit Penhoat à Milizac-Guipronvel, propriétés des consorts CHAPEL. L'objectif de cette acquisition consiste à permettre la réalisation d'une piste cyclable entre Lanrivoaré et Saint Renan sur un linéaire de 900 mètres initiée par la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Dans ce cadre, il

est demandé aux communes concernées par ce cheminement doux, d'acquérir les parcelles concernées.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 0,80 €/m² soit 1 220,80 €.

Les frais de notaires seront à la charge de la commune. Le conseil municipal, a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles cadastrées section WV numéros 106 -108 - 109 pour un montant de 1 220,80 €.

ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION WV NUMERO 104 SISE LIEU-DIT PENHOAT A MILIZAC-GUIPRONVEL POUR LA REALISATION DE LA LIAISON CYCLABLE SAINT RENAN/LANRIVOARE

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée section WV numéro 104, d'une contenance de 21 à 34 ca, située lieu-dit Penhoat à Milizac-Guipronvel, propriété de M. LE GUERN.

L'objectif de cette acquisition consiste à permettre la réalisation d'une piste cyclable entre Lanrivoaré et Saint Renan sur un linéaire de 900 mètres.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 0,80 €/m² soit 1 707,20 €.

Les frais de notaires seront à la charge de la commune. Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée section WV numéro 104 pour un montant de 1 707,20 € ; dit que les frais de notaires seront à la charge de la commune.